



COVID-19 INSCRIPTION ÉCOLE PUBLIQUE

démarche particulière

Mis en ligne le 29 avril 2020

En cette période particulière, nous adaptons nos façons de faire,

À partir de maintenant et jusqu'à nouvel ordre voici la première étape pour inscrire votre enfant dans une école publique de la commune,

Afin d'éviter les déplacements, merci d'envoyer votre demande de fiche d'inscription à l'adresse service.periscolaire@heric.fr

Nous vous transmettrons le document à remplir, et nous vous indiquerons la démarche à suivre.

Il faut bien évidemment que vous soyez domiciliés sur HÉRIC, et selon votre domiciliation votre enfant sera affecté soit à l'école Jean Monnet, soit à Marie Curie.



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00